



Colocation homme femme apl et rsa

Par **lololo59**, le **07/12/2012 à 04:16**

Bonjour, alors voila je vais accoucher dans 2 mois, après séparation avec le pere, je suis retournée vivre chez mes parents, seulement cette situation n'est que provisoire... rnJ'aimerais déménager, reprendre mon indépendance mais sans perdre mes droits (rsa majoré, apl) car ce sont mes uniques revenus. rnJ'avais pensé à la colocation. J'ai un ami qui souhaite également prendre son indépendance vis à vis de ses parents et nous avons tous les 2 envie de vivre dans une grande ville. Lui est actuellement au chômage, mais je pense qu'il aura retrouvé du travail d'ici là.rnrnCependant il est bien évident que mon bébé et moi même ne serons pas à sa charge financièrement, que lui aurait sa propre chambre et que moi je dormirai avec mon bébé dans une seconde chambre, que sur le bail ce serait inscrit colocataire, que chacun paiera ses courses, sa part de loyer, qu'on aura tout deux une assurance logement et que les factures seront partagées de manière équitable.rnMais vis à vis de la caf est ce possible de se déclarer en colocation? ou du fait que ce soit homme/femme nous serons forcément en concubinage?rnJ'ai peur qu'une fois l'appartement pris cela bloque au niveau de la caf et que je me retrouve avec un appartement à payer et sans aucune ressources ou qu'après un contrôle de la caf on me supprime tout et qu'on me demande un rappel... Voila, merci des conseils que vous pourrez m'apporter...

Par **amajuris**, le **07/12/2012 à 10:39**

bjr,rnque vous soyez en concubinage ou pas, cela ne change pas grand chose au fait que vous partagez un logement à deux et de ce fait cela génère des économies pour chacun.rndonc à mon avis vous devez déclarer votre situation exacte si vous voulez éviter qu'un jour la CAF vous demande de rembourser.rnle rsa prend en compte les ressources du foyer.rnvous devez demander au père de votre enfant de payer une pension alimentaire.rncdt

Par **cocotte1003**, le **07/12/2012** à **11:41**

Bonjour, avez vous envisagé la constitution d'un sérieux dossier de candidature pour la location car vos 2 situations de sont pas tres favorable à la location, cordialement